

La médiation familiale...

POUR QUI ?

La médiation familiale s'adresse aux personnes touchées par un conflit familial, qui veulent éviter la rupture des liens et apaiser les tensions.

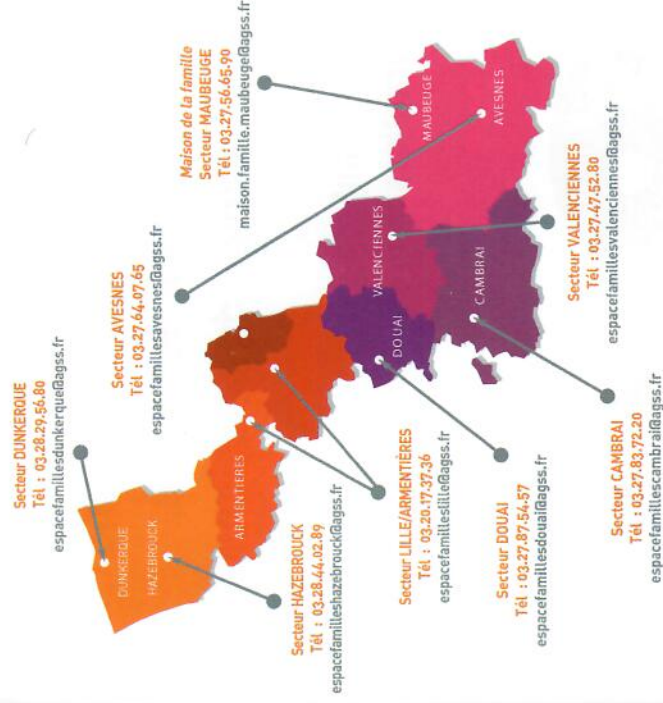
Une possibilité de dialoguer pour trouver des solutions lorsque des désaccords s'installent entre :

- ❖ Parents séparés ou divorcés
- ❖ Grands parents, parents et petits enfants
- ❖ Parents et jeunes majeurs, parents/adolescent
- ❖ Familles recomposées, frères et sœurs, beaux-parents, parents adoptifs
- ❖ Couple en conflit conjugal
- ❖ Médiation Intergénérationnelle

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

ESPACE FAMILLES DE L'AGSS DE L'UDAF

Localisation des services de médiation familiale



Financé par :
CAF du Nord

Ministère de la Justice & MSA - Mutualité Sociale Agricole



AGSS
de l'Udaf

La médiation familiale

Un espace pour

Se dire

Se comprendre

Chercher des accords

Se reconnaître différents

Devenir acteur



La médiation familiale

C'est quoi ?

La médiation familiale est un processus amiable de gestion des conflits familiaux.
Les familles sollicitent l'intervention d'une tierce personne neutre et qualifiée :

LE MÉDIATEUR

SON RÔLE

- ❖ Permettre le dialogue
- ❖ Faciliter l'expression des besoins de chacun

SON BUT

- ❖ Préserver l'intérêt des enfants
- ❖ Rétablir la communication
- ❖ Aboutir à des accords.



Le médiateur

C'est qui ?

Un professionnel diplômé
tenu à la confidentialité,
sans pouvoir de décision.

Ne prenant pas parti,
garantissant un climat de respect mutuel.



La médiation familiale

Comment ça se passe ?

La médiation familiale se déroule en 3 étapes

1

L'entretien d'information.
Il est gratuit et sans engagement.

2

Les entretiens de médiation
familiale.

Leur nombre varie selon votre situation
et les sujets que vous souhaitez aborder.
Participation financière en fonction des
ressources.

3

La formulation d'accords
équitables.